

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

#### Arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

NOR : AFSH1530767A

Le ministre de la défense et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 4133-3, R. 4133-14, R. 4143-3, R. 4143-14, R. 4153-3, R. 4153-14, R. 4236-3, R. 4236-14, R. 4242-1, R. 4382-4 et R. 4382-16 ;

Vu l'avis de la commission scientifique indépendante des médecins en date du 3 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes en date du 3 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission scientifique indépendante des sages-femmes en date du 3 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission scientifique indépendante des pharmaciens en date du 3 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 3 décembre 2015 ;

Vu les propositions émanant des conseils nationaux professionnels, des collèges de bonne pratique ou des représentants de la profession ou de la spécialité ;

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les orientations du développement professionnel continu au titre de la politique nationale de santé et par professions ou spécialités, sur la base des propositions des conseils nationaux professionnels ou des représentants de la profession ou de la spécialité, sont fixées pour les années 2016 à 2018 en annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'offre de soins et le directeur du service de santé des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 décembre 2015.

*La ministre des affaires sociales,  
de la santé  
et des droits des femmes,*

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général  
de l'offre de soins,  
J. DEBEAUPUIS*

*Le ministre de la défense,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le médecin général des armées,  
directeur central du service  
de santé des armées,  
J. DEBONNE*

## ANNEXES

## ANNEXE I

ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE  
DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉI. – *Renforcer la prévention et la promotion de la santé**Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès  
à la prévention et à la promotion de la santé*

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

*Informier et protéger les populations  
face aux risques sanitaires liés à l'environnement*

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

*Soutenir les services de santé au travail*

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

II. – *Faciliter au quotidien les parcours de santé**Promouvoir les soins primaires,  
favoriser la structuration des parcours de santé*

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro-dégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro-dégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro-dégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation n° 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

### III. – *Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé*

#### *Innover en matière de formation des professionnels*

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.

Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

#### *Innover pour le bon usage du médicament*

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.

Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.

Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de la iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.

Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

#### *Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient*

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.

Orientation n° 30 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.

Orientation n° 32 : Education pour la santé.

Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles.

Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress posttraumatique.

## ANNEXE II

ORIENTATIONS DÉFINIES PAR PROFESSION DE SANTÉ OU SPÉCIALITÉ, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES CONSEILS NATIONAUX PROFESSIONNELS OU, EN LEUR ABSENCE, DES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION OU DE LA SPÉCIALITÉ

### 1. Professions médicales

#### *Médecin spécialisé en anatomie et cytologie pathologiques :*

Orientation n° 1 : amélioration du diagnostic des cancers en anatomo-cyto-pathologie.

Orientation n° 2 : facteurs pronostiques en cancérologie.

Orientation n° 3 : innovations en onco-théranostique.

Orientation n° 4 : facteurs pronostiques et prédictifs dans les pathologies inflammatoires et métaboliques chroniques.

#### *Médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :*

Orientation n° 1 : anesthésie et douleur.

Orientation n° 2 : réanimation et urgences vitales.

Orientation n° 3 : médecine péri-opératoire.

#### *Médecin spécialisé en cardiologie et maladies vasculaires :*

Orientation n° 1 : prescription raisonnée des examens complémentaires en cardiologie.

Orientation n° 2 : nouvelles recommandations en cardiologie (mise en pratique).

Orientation n° 3 : innovations en cardiologie (amélioration des modalités de prise en charge et intégration dans la pratique).

Orientation n° 4 : évaluation des facteurs de risque et facteurs pronostiques dans les pathologies cardiovasculaires.

*Médecin spécialisé en chirurgie de la face et du cou :*

Médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :

Orientation n° 1 : prescription raisonnée des examens complémentaires en ORL.

Orientation n° 2 : nouvelles recommandations en ORL (mise en pratique).

Orientation n° 3 : innovations en ORL.

*Médecin spécialisé en chirurgie infantile :*

Orientation n° 1 : pratiques innovantes en chirurgie de l'enfant.

Orientation n° 2 : analyse des modalités de réalisation dans la prise en charge en chirurgie pédiatrique.

Orientation n° 3 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en chirurgie de l'enfant.

Orientation n° 4 : chirurgie ambulatoire : aspects législatifs, aspects techniques et contraintes chirurgicales.

*Médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale et stomatologie :*

Médecin spécialisé en stomatologie :

Médecin spécialisé en chirurgie orale :

Orientation n° 1 : innovation en stomatologie, chirurgie maxillo faciale et chirurgie orale.

Orientation n° 2 : nouvelles recommandations en stomatologie, chirurgie maxillo faciale et chirurgie orale (mise en pratique).

Orientation n° 3 : bon usage des médicaments et/ou des examens complémentaires en stomatologie, chirurgie maxillo-faciale et chirurgie orale.

Orientation n° 4 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en stomatologie, chirurgie maxillo-faciale et chirurgie orale.

*Médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :*

Orientation n° 1 : optimisation des temps d'hospitalisation.

Orientation n° 2 : nouveaux dispositifs médicaux implantables.

Orientation n° 3 : techniques mini-invasives.

*Médecin spécialisé en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique :*

Orientation n° 1 : reconstruction mammaire.

Orientation n° 2 : tumeurs cutanées malignes.

Orientation n° 3 : l'obésité et ses séquelles.

*Médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire :*

Orientation n° 1 : chirurgie valvulaire.

Orientation n° 2 : procédures mini invasives en chirurgie thoracique et cardiaque.

Orientation n° 3 : prise en charge des cancers broncho-pulmonaires.

*Médecin spécialisé en chirurgie urologique :*

Orientation n° 1 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge en urologie.

Orientation n° 2 : chirurgie ambulatoire en urologie.

Orientation n° 3 : qualité de vie du sujet vieillissant pris en charge en urologie.

*Médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :*

Orientation n° 1 : suivi des dispositifs implantables en chirurgie vasculaire.

Orientation n° 2 : nouvelles compétences en chirurgie vasculaire.

Orientation n° 3 : nouvelles recommandations en chirurgie vasculaire (mise en pratique).

*Médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :*

Orientation n° 1 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge en chirurgie viscérale et digestive.

Orientation n° 2 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en chirurgie viscérale et digestive.

Orientation n° 3 : chirurgie oncologique viscérale et digestive (Qualité et sécurité des soins).

Orientation n° 4 : chirurgie bariatrique.

*Médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :*

Orientation n° 1 : diagnostic et évaluation de la prise en charge des infections cutané-muqueuses.

Orientation n° 2 : pathologies tumorales cutanées.

Orientation n° 3 : nouvelles technologies dans la pratique quotidienne dermatologique.

Orientation n° 4 : pathologies dermatologiques liées à l'âge.

Orientation n° 5 : diagnostic et évaluation de la prise en charge des dermatoses inflammatoires chroniques.

Orientation n° 6 : prescription des médicaments à visée dermatologique.

Orientation n° 7 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en dermatologie médicale et instrumentale.

*Médecin spécialisé en endocrinologie, diabète, maladies métaboliques :*

Orientation n° 1 : nouveautés en endocrinologie, diabétologie et nutrition.

Orientation n° 2 : prise en charge multidisciplinaire du diabète type 1 et 2, de l'obésité et de la dénutrition.

Orientation n° 3 : prescription en endocrinologie, diabétologie et nutrition.

Orientation n° 4 : thyroïdectomie : pertinence de l'acte, indication

*Médecin spécialisé en gastro-entérologie et hépatologie :*

Orientation n° 1 : pertinence des actes et modalités de prise en charge en Hépatogastroentérologie et en oncologie digestive.

Orientation n° 2 : nouvelles technologies en hépatogastro-entérologie.

Orientation n° 3 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en hépatogastroentérologie.

Orientation n° 4 : coloscopie : pertinence de l'examen, indications.

Orientation n° 5 : éradication de l'*Helicobacter pylori* (appropriation des nouvelles recommandations).

*Médecin spécialisé en génétique médicale :*

Orientation n° 1 : orientations thérapeutiques dans des pathologies génétiques.

Orientation n° 2 : stratégies diagnostiques en génétique.

Orientation n° 3 : problèmes éthiques liés aux nouvelles technologies.

*Médecin spécialisé en gériatrie :*

Orientation n° 1 : stratégie diagnostique et thérapeutique des grands cadres nosologiques gériatriques : chutes, démences et confusion, dénutrition, insuffisance cardiaque, ostéoporose fracturaire.

Orientation n° 2 : optimisation des thérapeutiques médicamenteuses chez le sujet âgé.

Orientation n° 3 : prévention de la perte d'autonomie ou de son aggravation, prévention de la dépendance nosocomiale, optimisation des sorties des établissements de santé.

*Médecin spécialisé en gynécologie médicale :*

Médecin spécialisé en gynécologie-obstétrique :

Orientation n° 1 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en gynécologie et obstétrique.

Orientation n° 2 : prise en charge de l'infertilité.

Orientation n° 3 : stratégie de prise en charge des troubles endocriniens.

Orientation n° 4 : stratégie de prise en charge de la cancérologie gynécologique.

Orientation n° 5 : stratégie de prise en charge des grossesses pathologiques.

Orientation n° 6 : la demande d'imagerie et d'examens complémentaires en gynécologie et obstétrique.

*Médecin spécialisé en hématologie :*

Orientation n° 1 : nouveautés sur le diagnostic en hématologie.

Orientation n° 2 : thérapies ciblées en hématologie.

Orientation n° 3 : prescription de médicaments spécifiques en hématologie.

*Médecin spécialisé en médecine du travail :*

Orientation n° 1 : risques psychosociaux.

Orientation n° 2 : traçabilité des expositions professionnelles.

Orientation n° 3 : maintien dans l'emploi.

Orientation n° 4 : les cancers professionnels.

*Médecin spécialisé en médecine générale :*

Amélioration de la pratique médicale pour les patients porteurs de pathologies chroniques et/ou de poly-pathologies (approche centrée patient en prévention, diagnostic et suivi, fonction traitante du médecin généraliste).

Orientation n° 1 : patients à risque cardiovasculaire et métabolique, pathologies cardiovasculaires à tous les stades : évaluation des facteurs de risque et facteurs pronostiques.

Orientation n° 2 : patients porteurs de BPCO et asthme, incluant diagnostic précoce et sevrage tabagique.

Orientation n° 3 : poly-pathologies des personnes âgées, y compris risques iatrogéniques, troubles cognitifs, maladies neuro-dégénératives : évaluation de situation, élaboration et suivi d'un projet de santé et de soins partagé.

Orientation n° 4 : patients atteints de cancer : démarches de prévention, de dépistage, annonce et entrée dans le parcours de soin, organisation du parcours de santé, thérapies orales, soins de support, soins palliatifs. Accompagnement de la personne et des proches, « après cancer »

Orientation n° 5 : santé des jeunes et des adolescents : éducation en santé, contraception, identification des conduites à risques et addictions, troubles psycho-comportementaux, ruptures scolaires et/ou sociales.

Orientation n° 6 : santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologique.

Orientation n° 7 : surpoids et obésité de l'enfant et de l'adulte.

Orientation n° 8 : suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire.

Orientation n° 9 : gestion et suivi des problématiques de santé de la femme : suivi de grossesse, contraception, ménopause, spécificité du risque cardiovasculaire...

Orientation n° 10 : risques et pathologies liés au travail

Orientation n° 11 : troubles musculo-squelettiques et apparentés

Orientation n° 12 : indications de la mesure de la tension artérielle en dehors de cabinet (auto-mesure, mesure ambulatoire de la pression artérielle)

Orientation n° 13 : prévention de la désinsertion socioprofessionnelle des lombalgiques

Orientation n° 14 : la réinsertion professionnelle des malades atteints d'un cancer

Orientation n° 15 : nouvelles stratégies diagnostiques et thérapeutiques des pathologies aiguës en premier recours

Orientation n° 16 : nouvelles stratégies diagnostiques et thérapeutiques des pathologies chroniques

Implication du médecin généraliste dans les campagnes et démarches d'optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques, sécurité et qualité des soins, et santé des populations.

Orientation n° 1 : dépistage de la maladie rénale chronique (population ciblée, examens pratiqués, prise en charge initiale)

Orientation n° 2 : dépistage des cancers (peau, sein, col utérin, colon) : population ciblée, dépistage organisée, examens pratiqués, prise en charge initiale

Orientation n° 3 : pertinence du dosage du PSA (*Prostate Specific Antigen*) : permettre une décision éclairée du patient, appropriation des outils coélaborés par la CNAMTS, l'INCa et le CMG

Orientation n° 4 : prise en charge de l'ostéoporose après fracture par fragilité osseuse : prévention des récurrences, traitement non-médicamenteux et médicamenteux

Orientation n° 5 : dépistage et prise en charge d'une maladie de Lyme

Orientation n° 6 : demande d'actes d'imagerie à visée diagnostique (hiérarchiser les actes d'imagerie diagnostique nécessités par l'état du patient).

Orientation n° 7 : pertinence d'une exploration biologique thyroïdienne (quels examens en première et seconde intention devant une dysthyroïdie, surveillance biologique thyroïdienne en cas de traitement par anti-thyroidiens de synthèse ou hors traitement par anti-thyroidiens de synthèse).

Orientation n° 8 : usage des outils relevant de plateaux techniques diagnostic et thérapeutique en soins primaires (ex : audiomètre, exploration respiratoire, petite chirurgie et gestes techniques, tests rapides, matériel urgences, etc).

#### *Médecin spécialisé en médecine interne :*

Orientation n° 1 : prise en charge des patients poly-pathologiques.

Orientation n° 2 : poly-médication et pathologie iatrogène.

Orientation n° 3 : prise en charge des maladies systémiques inflammatoires, auto-immunes et de surcharge en lien avec les centres de référence/compétence.

#### *Médecin spécialisé en médecine nucléaire :*

Orientation n° 1 : radioprotection des patients en médecine nucléaire.

Orientation n° 2 : circuit du médicament radio pharmaceutique.

Orientation n° 3 : utilisation de la TEP pour le suivi thérapeutique en cancérologie.

#### *Médecin spécialisé en médecine physique et de réadaptation :*

Orientation n° 1 : conception, mise en œuvre et coordination des programmes de soins en vue de la restauration fonctionnelle.

Orientation n° 2 : outils et techniques d'évaluation, de soins et de rééducation-réadaptation.

Orientation n° 3 : prévention et traitement des limitations d'activité et organisation des prises en charge.

#### *Médecin spécialisé en néphrologie :*

Orientation n° 1 : parcours de soin de l'insuffisant rénal : de l'annonce à la suppléance.

Orientation n° 2 : suivi de la transplantation rénale.

Orientation n° 3 : prise en charge des glomérulonéphrites.

#### *Médecin spécialisé en neurochirurgie :*

Orientation n° 1 : place des Neurochirurgiens dans les RCP de Neuro-oncologie.

Orientation n° 2 : constitution des tumorothèques.



Orientation n° 3 : suivi des dispositifs implantables en chirurgie du rachis.

Orientation n° 4 : chirurgie ambulatoire en neurochirurgie.

*Médecin spécialisé en neurologie :*

Orientation n° 1 : diagnostic et traitement des pathologies neurovasculaires à toutes les étapes de la prise en charge.

Orientation n° 2 : prise en charge et parcours de soins des maladies neurodégénératives.

Orientation n° 3 : nouvelles recommandations en neurologie (mise en pratique).

Orientation n° 4 : prises en charge non médicamenteuses en neurologie.

*Médecin spécialisé en oncologie et radiothérapie :*

Orientation n° 1 : nouvelles pratiques en oncologie médicale.

Orientation n° 2 : gestion de la qualité des soins en oncologie médicale.

Orientation n° 3 : les nouveaux médicaments du cancer.

Orientation n° 4 : radioprotection des patients en radiothérapie oncologique.

Orientation n° 5 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge en Radiothérapie Oncologique.

Orientation n° 6 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en Radiothérapie Oncologique.

Orientation n° 7 : techniques innovantes dans les centres de radiothérapie oncologique.

*Médecin spécialisé en ophtalmologie :*

Orientation n° 1 : travail en équipe en ophtalmologie.

Orientation n° 2 : indications chirurgicales en ophtalmologie.

Orientation n° 3 : dépistage précoce et prise en charge des anomalies visuelles de l'enfant de moins de 16 ans.

Orientation n° 4 : bonnes pratiques en ophtalmologie.

*Médecin spécialisé en pédiatrie :*

Orientation n° 1 : nouveautés en pédiatrie.

Orientation n° 2 : prévention et dépistage chez l'enfant des troubles du développement psychomoteur (troubles psychiques, troubles du langage et des apprentissages, retard psychomoteur, handicap, troubles déficitaires de l'attention/hyperactivité (TDAH), troubles envahissants du développement (TED)).

Orientation n° 3 : l'enfant en danger (repérage, dépistage de la maltraitance, parcours de soins du nouveau-né vulnérable jusqu'à l'âge scolaire).

Orientation n° 4 : infections courantes du nourrisson et de l'enfant.

Orientation n° 5 : vaccination : améliorer la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 6 : urgence vitale de l'enfant.

*Médecin spécialisé en pneumologie :*

Orientation n° 1 : pathologies du sommeil.

Orientation n° 2 : maladies respiratoires obstructives chroniques.

Orientation n° 3 : prise en charge en équipe des tumeurs thoraciques.

*Médecin spécialisé en psychiatrie :*

Orientation n° 1 : les troubles mentaux sévères à tous les âges de la vie.

Orientation n° 2 : les modalités thérapeutiques en psychiatrie.

Orientation n° 3 : prise en compte en psychiatrie des aspects liés à l'environnement : familial, social, professionnel.

Orientation n° 4 : les différents parcours des patients dans l'organisation des soins en psychiatrie.

*Médecin spécialisé en radiodiagnostic et imagerie médicale :*

Orientation n° 1 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en radiologie.

Orientation n° 2 : radiologie interventionnelle en ambulatoire.

Orientation n° 3 : les urgences en radiologie.

Orientation n° 4 : pathologies tumorales et pathologies cardio-vasculaires.

Orientation n° 5 : les dépistages en radiologie.

*Médecin spécialisé en réanimation médicale :*

Orientation n° 1 : travail en équipe.

Orientation n° 2 : prise en charge des défaillances viscérales.

Orientation n° 3 : utilisation des anti-infectieux.

*Médecin spécialisé en rhumatologie :*

Orientation n° 1 : stratégie d'utilisation optimale des traitements et gestion des comorbidités au cours des rhumatismes inflammatoires.

Orientation n° 2 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge des pathologies rhumatologiques chroniques.

Orientation n° 3 : stratégies d'imagerie ostéo-articulaire.

*Médecin spécialisé en santé publique et médecine sociale :*

Orientation n° 1 : utilisation des données de masse (*big data*) pour la création de connaissances et pour la décision en santé publique.

Orientation n° 2 : interventions en santé publique : conception, pilotage, évaluations des actions de santé publique et gestion de crise.

Orientation n° 3 : éthique et décisions en santé publique : inégalités de santé ; balance bénéfiques/risques ; droit d'alerte.

Orientation n° 4 : sociétés, environnement, développement durable et santé des populations.

*Addictologie :*

Orientation n° 1 : nouveaux concepts en addictologie.

Orientation n° 2 : repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 3 : évaluation globale.

Orientation n° 4 : les interventions thérapeutiques.

*Allergologie et immunologie :*

Orientation n° 1 : nouveautés dans la prise en charge des maladies par hypersensibilité.

Orientation n° 2 : prise en charge des maladies dys-immunitaires.

Orientation n° 3 : le diagnostic biologique en allergologie et immunologie.

*Infectiologie :*

Orientation n° 1 : bon usage des anti-infectieux à visée curative (en probabiliste ou face à une infection documentée) et préventive.

Orientation n° 2 : prévention des maladies infectieuses (vaccinologie, médecine de voyage).

Orientation n° 3 : le concept de santé sexuelle.

*Médecine du sport :*

Orientation n° 1 : prescription d'une activité physique, en fonction de l'âge, chez des patients atteints de maladie chronique.

Orientation n° 2 : impact de l'activité physique sur le cartilage.

Orientation n° 3 : réalisation et interprétation des explorations fonctionnelles en médecine du sport en fonction de l'âge, du handicap, du niveau de pratique ou de la pathologie.

*Médecine d'urgence :*

Orientation n° 1 : le patient en situation de détresse aiguë.

Orientation n° 2 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en médecine d'urgence.

*Médecine vasculaire :*

Orientation n° 1 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge en pathologie vasculaire.

Orientation n° 2 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en pathologie vasculaire.

*Vigilance et thérapeutique transfusionnelles tissulaires et cellulaires :*

Orientation n° 1 : gestion des risques et vigilances en médecine transfusionnelle, et thérapies tissulaire et cellulaire.

Orientation n° 2 : sécurité et qualité des produits sanguins, cellulaires et tissulaires thérapeutiques ; aspects relatifs aux donneurs et aux dons, et à l'obtention de ces produits ; accréditations professionnelles.

Orientation n° 3 : sécurité des patients en médecine transfusionnelle et thérapies tissulaire et cellulaire ; qualité des soins ; recommandations et "bonnes pratiques" ; accréditations professionnelles.

*Chirurgien-dentiste :*

Orientation n° 1 : prise en charge de la douleur en odontologie.

Orientation n° 2 : le risque infectieux en odontologie.

Orientation n° 3 : pertinences des prescriptions en odontologie : médicaments et examens complémentaires.

Orientation n° 4 : diagnostic des lésions muqueuses et osseuses de la cavité buccale.

Orientation n° 5 : le développement de l'outil numérique dans son orientation thérapeutique.

Orientation n° 6 : les facteurs de risques, le dépistage et la prévention des pathologies buccodentaires (hygiène...).

Orientation n° 7 : l'apport des pilonis en prothèse.

Orientation n° 8 : la vitalité pulpaire en priorité en endodontie.



Orientation n° 9 : les données actuelles des restaurations corono-radicaux.

Orientation n° 10 : l'apport du bilan parodontal systématique.

Orientation n° 11 : les tests salivaires.

Orientation n° 12 : les techniques de prise en charge de la petite enfance.

*Chirurgien-dentiste spécialisé en orthopédie dento-faciale :*

Orientation n° 1 : innovation en orthopédie dento-faciale.

Orientation n° 2 : nouvelles recommandations en orthopédie dento-faciale.

Orientation n° 3 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en orthopédie dento-faciale.

*Chirurgien-dentiste spécialisé en chirurgie orale :*

Orientation n° 1 : Innovation en chirurgie orale.

Orientation n° 2 : Nouvelles recommandations en chirurgie orale (mise en pratique).

Orientation n° 3 : bon usage des médicaments et/ou des examens complémentaires en chirurgie orale.

Orientation n° 4 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en chirurgie orale.

*Chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :*

Orientation n° 1 : prise en charge bucco-dentaire des patients à besoins spécifiques (patients en situation de handicap, personne âgée, jeune enfant, enfant, patient en situation de précarité, patient poly-pathologique...).

*Sage-femme :*

Orientation n° 1 : consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention par la sage-femme (dépistage des cancers et des infections sexuellement transmissibles, vaccination).

Orientation n° 2 : interruption volontaire de grossesse médicamenteuse par la sage-femme.

Orientation n° 3 : les patients en situation de vulnérabilité : repérage, accompagnement et orientation des femmes, des enfants et des couples (précarité sociale, addictions, troubles psychiques, violences, antécédents médicaux, maladie et handicap).

Orientation n° 4 : handicap et deuil périnatal dans la pratique de la sage-femme.

Orientation n° 5 : diagnostic anténatal dans la pratique de la sage-femme, y compris l'échographie.

Orientation n° 6 : douleurs de la grossesse et de la parturition : prise en charge pharmacologique et non pharmacologique.

Orientation n° 7 : éducation et rééducation dans le cadre de la prise en charge des troubles pelvi-périnéaux de la femme.

Orientation n° 8 : accompagnement de l'allaitement maternel.

## 2. **Biologiste médical (médecin, pharmacien)**

Orientation n° 1 : stratégie de détection, de caractérisation et de surveillance des agents infectieux pathogènes et de leur résistance aux antimicrobiens.

Orientation n° 2 : gestion du risque infectieux au laboratoire de biologie médicale.

Orientation n° 3 : qualité et sécurité des soins en biologie médicale.

Orientation n° 4 : optimisation des stratégies de prévention, prédiction, dépistage, diagnostic et suivi thérapeutique des pathologies aiguës ou chroniques.

Orientation n° 5 : technologies innovantes en biologie médicale (mise en place de compétences, ressources et stratégies adaptées à leur développement).

## 3. **Professions de la pharmacie**

*Pharmacien :*

Orientation n° 1 : vigilances et la gestion des erreurs médicamenteuses.

Orientation n° 2 : les nouveaux médicaments.

Orientation n° 3 : la conciliation des traitements médicamenteux.

Orientation n° 4 : accompagnement pharmaceutique du patient adulte traité pour asthme.

Orientation n° 5 : accompagnement pharmaceutique du patient sous anticoagulants oraux.

Orientation n° 6 : prise en charge des patients en addictologie (opiacées, tabac, alcool, médicaments).

Orientation n° 7 : gestion de l'urgence à l'officine.

Orientation n° 8 : rôle du pharmacien dans la prise en charge du patient sous anticancéreux.

*Pharmacien spécialisé en pharmacie hospitalière :*

Orientation n° 1 : vigilances et la gestion des erreurs médicamenteuses.

Orientation n° 2 : gestion des dispositifs médicaux implantables et innovants.

Orientation n° 3 : mise en place de traitement par des Médicaments de Thérapie Innovante (MTI).

Orientation n° 4 : évaluation clinique et médico-économique des thérapeutiques.

Orientation n° 5 : prise en charge pharmaceutique des patients en situation d'urgence ou de catastrophe.

Orientation n° 6 : accompagnement pharmaceutique des patients en gériatrie.

*Préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière :*

Orientation n° 1 : conciliation des traitements médicamenteux.

Orientation n° 2 : renouvellement et audits des dotations pour besoins urgents dans les unités de soins.

Orientation n° 3 : prévention de la iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 4 : les médicaments à haut risque.

#### 4. Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture

*Infirmier :*

Orientation n° 1 : soins infirmiers en santé mentale.

Orientation n° 2 : prise en charge de la douleur par l'infirmier.

Orientation n° 3 : détection précoce de la maltraitance envers les personnes âgées et conduite à tenir.

Orientation n° 4 : soins infirmiers du patient diabétique, en particulier instauration d'une insulinothérapie chez un patient diabétique de type II.

Orientation n° 5 : soins infirmiers dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes.

Orientation n° 6 : soins infirmiers du patient en chimiothérapie.

Orientation n° 7 : soins infirmiers et surveillance d'un patient sous anticoagulant.

Orientation n° 8 : soins infirmiers et surveillance d'un patient insuffisant cardiaque.

Orientation n° 9 : soins infirmiers et accompagnement d'un patient souffrant de troubles du comportement liés à une démence neuro-dégénérative.

*Infirmier de bloc opératoire :*

Orientation n° 1 : installation chirurgicale du patient au bloc opératoire.

Orientation n° 2 : mise en place et fixation des drains sus-aponévrotiques.

Orientation n° 3 : fermeture sous-cutanée et cutanée.

Orientation n° 4 : aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'une intervention chirurgicale.

Orientation n° 5 : aide aux sutures des organes et des vaisseaux au cours d'une intervention chirurgicale sous la direction de l'opérateur.

Orientation n° 6 : aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire.

Orientation n° 7 : aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI) au cours d'une intervention chirurgicale.

Orientation n° 8 : injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère au cours d'une intervention chirurgicale en présence du chirurgien.

Orientation n° 9 : adaptation des pratiques de l'infirmier de bloc opératoire aux nouveaux modes de prise en charge (chirurgie ambulatoire, robotique, télé-médecine).

*Infirmier anesthésiste :*

Orientation n° 1 : formation aux techniques d'assistance cardio-circulatoire.

Orientation n° 2 : prise en charge de la douleur par l'infirmier anesthésiste.

*Infirmier puériculteur :*

Orientation n° 1 : prise en charge de l'enfant en situation de handicap.

Orientation n° 2 : soins palliatifs de l'enfant et de l'adolescent.

Orientation n° 3 : soutien à la parentalité chez les populations en situation de vulnérabilité.

Orientation n° 4 : santé et environnement de l'enfant et de sa famille.

Orientation n° 5 : prise en charge de la douleur de l'enfant.

Orientation n° 6 : l'enfant en danger (repérage, dépistage de la maltraitance, parcours de soins).

Orientation n° 7 : prévention et dépistage chez l'enfant des troubles du développement.

Orientation n° 8 : gestion des modes d'accueil du jeune enfant (accueil individuel et collectif).

*Aide-soignant :*

Orientation n° 1 : alimentation en établissement (régime divers, besoins, complément, repas, plaisir...).

Orientation n° 2 : maladie d'Alzheimer et troubles apparentés : la prise en soins par l'aide soignante (communication non verbale).

Orientation n° 3 : l'aide soignante face à l'agressivité du patient.

Orientation n° 4 : l'aide soignante et l'infirmière : travailler en collaboration.

Orientation n° 5 : l'aide-soignant face à la douleur.

Orientation n° 6 : les soins palliatifs : rôle de l'aide soignant.

*Auxiliaire de puériculture :*

Orientation n° 1 : toucher relaxant ou apaisant, portage et soins de puériculture.

Orientation n° 2 : soins palliatifs chez l'enfant.

Orientation n° 3 : allaitement maternel.

Orientation n° 4 : alimentation de l'enfant.

Orientation n° 5 : l'enfant porteur de handicap.

Orientation n° 6 : la douleur chez l'enfant.

Orientation n° 7 : l'imaginaire des enfants.

*Masseur-kinésithérapeute :*

Orientation n° 1 : prévention des chutes de la personne âgée.

Orientation n° 2 : bilan d'entrée en établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (EHPAD).

Orientation n° 4 : cancérologie et masso-kinésithérapie.

Orientation n° 5 : prise en charge des pathologies de l'appareil locomoteur.

Orientation n° 6 : les techniques d'amélioration des dysfonctionnements de la sphère pelvienne en masso-kinésithérapie.

Orientation n° 7 : réadaptation à l'effort de l'insuffisant respiratoire.

Orientation n° 8 : réadaptation à l'effort de l'insuffisant cardiaque.

Orientation n° 9 : prise en charge masso-kinésithérapique de l'enfant en ambulatoire.

Orientation n° 10 : prise en charge de la douleur en masso-kinésithérapie.

Orientation n° 11 : prise en charge des maladies neurologiques (AVC, Alzheimer.) et neuro musculaires.

Orientation n° 12 : prise en charge des troubles circulatoires superficiels et profonds.

*Pédicure-podologue :*

Orientation n° 1 : le pied de la personne âgée : retentissements sur l'appareil locomoteur et prévention des chutes.

Orientation n° 2 : prise en charge du pied diabétique.

Orientation n° 3 : prise en charge podologique de la douleur.

Orientation n° 4 : plaies, cicatrisations, pansements en pédicure-podologie.

Orientation n° 5 : hygiène et stérilisation au cabinet du pédicure podologue.

Orientation n° 6 : lecture et interprétation des examens de prises d'empreintes informatisées en podologie.

Orientation n° 7 : effets secondaires au niveau du pied des traitements anticancéreux.

Orientation n° 8 : l'appareillage en pédicure-podologie, de l'analyse à la réalisation (orthèses plantaires, orthonyxies, orthoplasties, contentions ...).

Orientation n° 9 : prise en charge podologique de la polyarthrite rhumatoïde et neurotrophique.

*Orthoptiste :*

Orientation n° 1 : surveillance par l'orthoptiste d'une rétinopathie diabétique.

Orientation n° 2 : l'intervention orthoptique dans les handicaps sensoriels et moteurs.

Orientation n° 3 : l'intervention orthoptique dans les troubles d'origine neurologique

Orientation n° 4 : vision de l'enfant.

Orientation n° 5 : vision de la personne âgée.

*Orthophoniste :*

Orientation n° 1 : l'intervention orthophonique dans les troubles développementaux de l'enfant.

Orientation n° 2 : l'intervention orthophonique auprès des patients cancéreux.

Orientation n° 3 : l'intervention orthophonique dans les troubles de la phonation.

Orientation n° 4 : l'intervention orthophonique dans les troubles d'origine neurologique.

Orientation n° 5 : l'intervention orthophonique dans les troubles de l'oralité.

Orientation n° 6 : l'intervention orthophonique dans les troubles du spectre autistique.

Orientation n° 7 : l'intervention orthophonique dans les handicaps sensoriels, moteurs et mentaux.

*Ergothérapeute :*

Orientation n° 1 : les aides techniques de l'ergothérapeute (choix, acquisition, utilisation).

Orientation n° 2 : intervention auprès des patients souffrant d'une maladie neuro-dégénérative et de leur entourage.

Orientation n° 3 : intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes en souffrance psychique ou psychologique.

Orientation n° 4 : intervention auprès des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

Orientation n° 5 : prévention de la perte d'autonomie et éducation thérapeutique pour les personnes à risque de limitation d'activité.

*Psychomotricien :*

Orientation n° 1 : intervention du psychomotricien dans la prise en charge de la douleur.

Orientation n° 2 : intervention du psychomotricien auprès des patients présentant un trouble d'origine neurologique.

Orientation n° 3 : intervention du psychomotricien auprès des patients présentant une souffrance psychique.

Orientation n° 4 : intervention du psychomotricien auprès des patients présentant un handicap dans les domaines sensoriels, moteurs et mentaux.

Orientation n° 5 : intervention du psychomotricien dans le soutien à la parentalité.

Orientation n° 6 : intervention du psychomotricien dans les soins palliatifs.

Orientation n° 7 : prise en compte par le psychomotricien des aspects liés à l'environnement familial, social et professionnel.

*Diététicien :*

Orientation n° 1 : l'alimentation et les déterminants de santé (enfants, personnes âgées, adultes, femmes enceintes, sportifs, ...).

Orientation n° 2 : la digestibilité des nutriments quel que soit le mode alimentaire (oral, entéral, parentéral).

Orientation n° 3 : impact de l'environnement sur l'alimentation et la nutrition.

Orientation n° 4 : le soin nutritionnel dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.

Orientation n° 5 : pratiques innovantes en diététique thérapeutique.

*Technicien de laboratoire médical :*

Orientation n° 1 : qualité et sécurité en biologie médicale.

Orientation n° 2 : analyse des non-conformités et mise en place d'actions correctives et préventives.

Orientation n° 3 : technologies innovantes en laboratoire de biologie médicale.

Orientation n° 4 : gestion des risques et identité-vigilance.

*Manipulateur en électro-radiologie médicale :*

Orientation n° 1 : prise en charge du patient douloureux.

Orientation n° 2 : limitation et optimisation des doses délivrées aux patients.

Orientation n° 3 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge en radiologie.

Orientation n° 4 : qualité et sécurité des soins en radiologie.

*Audioprothésiste :*

Orientation n° 1 : l'intégration des technologies implantées dans l'activité de l'audioprothésiste.

Orientation n° 2 : prise en charge des acouphéniques.

Orientation n° 3 : traumatismes sonores : risques et dommages physiologiques engendrés par le bruit, métrologie et mesures du bruit, moyens de prévention, protections individuelles et collectives.

Orientation n° 4 : l'intervention de l'audioprothésiste chez un patient porteur d'un autre handicap.

Orientation n° 5 : l'intervention de l'audioprothésiste chez les patients souffrant de troubles d'origine neurologique.

Orientation n° 6 : repérage des troubles auditifs et analyse des difficultés, en particulier en cas de privation sensorielle ancienne.

*Opticien-lunetier :*

Orientation n° 1 : réfraction complexe.

Orientation n° 2 : contactologie.

Orientation n° 3 : basse vision.

Orientation n° 4 : vision de la personne âgée.

Orientation n° 5 : vision de l'enfant.

*Prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées (orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste et orthopédiste-orthésiste) :*

Orientation n° 1 : stratégie d'appareillage du patient diabétique.

Orientation n° 2 : stratégie d'appareillage du pied neurologique.

Orientation n° 3 : éducation du patient appareillé.

Orientation n° 4 : pertinence de la prise en charge podologique par orthèses plantaires : du bilan podocomoteur à la délivrance.

Orientation n° 5 : prévention des conflits dans la relation avec le patient et son environnement.

Orientation n° 6 : analyse quantifiée de la marche (AQM).

Orientation n° 7 : intégration des nouvelles technologies d'orthèses.

Orientation n° 8 : prise en charge de la femme atteinte d'un cancer du sein : prothèses mammaires et atteintes lymphatiques.

Orientation n° 9 : prise en charge du patient atteint d'insuffisance veineuse.

## 5. Exercice en équipe

Orientation n° 1 : retour à domicile après une intervention en chirurgie orthopédique.

Orientation n° 2 : retour à domicile après hospitalisation de l'insuffisant cardiaque.

Orientation n° 3 : retour à domicile après hospitalisation du patient avec plaies chroniques.

Orientation n° 4 : retour à domicile après hospitalisation du patient atteint de bronchite chronique obstructive.

Orientation n° 5 : retour à domicile après un séjour en maternité.

Orientation n° 6 : patients porteurs d'affections sévères compliquées en ambulatoire : repérage, prévention du risque de décompensation, élaboration de protocoles de soins pluriprofessionnels (PPS), concertation interne, coordination externe, système d'information partagé.

Orientation n° 7 : patients à risque de désinsertion socioprofessionnelle en ambulatoire : repérage, prévention de ce risque, élaboration de protocoles de soins pluriprofessionnels (PPS), concertation interne, coordination externe, système d'information partagé.

Orientation n° 8 : patients bénéficiant de soins itératifs en ambulatoire : réévaluation de la stratégie de prise en charge, élaboration de protocoles de soins pluriprofessionnels (PPS), concertation interne, coordination externe, système d'information partagé.

Orientation n° 9 : patients à risque iatrogénique en ambulatoire : repérage, prévention de ce risque, élaboration de protocoles de soins pluriprofessionnels PPS, concertation interne, coordination externe, système d'information partagé.

Orientation n° 10 : maintien à domicile de patients à risque de perte d'autonomie et/ou en situation de handicap : repérage, prévention de ce risque, élaboration de protocoles de soins pluri-professionnels (PPS), concertation interne, coordination externe, système d'information partagé.

Orientation n° 11 : la réhabilitation améliorée en chirurgie : une nouvelle approche dans l'organisation des soins chirurgicaux de nature à accélérer le virage ambulatoire.

### A N N E X E I I I

#### ORIENTATIONS NATIONALES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Outre les orientations nationales arrêtées aux annexes I et II, que le service de santé des armées adopte, les orientations nationales pour le développement professionnel continu des professionnels de santé du service des armées, en activité ou réservistes, sont définies dans la présente annexe.

Les actions s'inscrivant dans ces orientations peuvent être ouvertes aux autres professionnels de santé.

#### **I. – Contribuer à la préparation des professionnels de santé dans un cadre opérationnel et aux spécificités d'exercice du service de santé des armées**

Orientation n° 1 : la prise en charge du blessé de guerre (tous professionnels de santé du SSA).

Orientation n° 2 : la médecine aéronautique et spatiale (médecins et paramédicaux du SSA).

Orientation n° 3 : la médecine navale et de la plongée (médecins et paramédicaux du SSA).

Orientation n° 4 : l'hygiène, l'eau et l'alimentation dans le cadre opérationnel (tous professionnels de santé du SSA).

Orientation n° 5 : la médecine tropicale et des voyages dans le contexte des missions du SSA (médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, paramédicaux du SSA).

Orientation n° 6 : la prévention des accidents et pathologies en contexte opérationnel par la mise en condition physique et sportive (tous professionnels de santé du SSA).

Orientation n° 7 : l'exercice pluri professionnel en environnement hostile (tous professionnels de santé du SSA).

Orientation n° 8 : la prévention et la gestion des risques spécifiques liés aux opérations (tous professionnels de santé du SSA).

Orientation n° 9 : le ravitaillement sanitaire dans le cadre opérationnel (médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, paramédicaux du SSA).

Orientation n° 10 : l'expertise médicale et le contentieux spécifiques au Service de santé des armées

#### **II. – Contribuer à la gestion des situations exceptionnelles en France et à l'étranger**

Orientation n° 1 : la prévention et la gestion des risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBCE) (tous professionnels de santé du SSA).

Orientation n° 2 : la radioprotection et l'hygiène nucléaire en contexte opérationnel (tous professionnels de santé du SSA).

Orientation n° 3 : la prévention et le contrôle des risques sanitaires, en particulier la toxicologie environnementale, l'hygiène alimentaire et l'épidémiologie (médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, paramédicaux du SSA)

Orientation n° 4 : l'amélioration de la prise en charge des troubles psychiques post-traumatiques ; (Médecins et paramédicaux du SSA).

Orientation n° 5 : la médecine de catastrophe dont l'identification médico-légale (tous professionnels de santé du SSA dont réservistes).

Orientation n° 6 : le repérage et la prise en charge des conduites addictives en contexte opérationnel (médecins et paramédicaux du SSA).

Orientation n° 7 : la participation pluri professionnelle à la gestion des crises sanitaires (tous professionnels de santé du SSA dont réservistes).